



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 25 : Autres questions à examiner par la Commission technique

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA RECHERCHE ET DU SAUVETAGE COSPAS-SARSAT

(Note présentée par l'Arabie saoudite)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail donne un aperçu de la Journée mondiale de la recherche et du sauvetage Cospas-Sarsat, qui a été instituée par le Programme international Cospas-Sarsat et qui sera célébrée chaque année le 10 septembre. La célébration de cette journée est destinée à rendre hommage à l'action humanitaire menée par les nombreux professionnels qui participent aux opérations de recherches et de sauvetage (SAR), notamment les opérateurs des centres de contrôle de mission (CCM), lesquels jouent un rôle déterminant dans le sauvetage de vies humaines à l'échelle mondiale.

Compte tenu de la place essentielle du système Cospas-Sarsat dans le cadre SAR de l'OACI, qui est établi par l'Annexe 12 — *Recherches et sauvetage*, il est proposé dans la présente note que l'Assemblée reconnaisse officiellement la journée susmentionnée et soutienne sa célébration annuelle.

Il est également proposé à l'Assemblée de charger le Secrétaire général de se coordonner avec le secrétariat de Cospas-Sarsat pour assurer la participation de l'OACI à la célébration annuelle de la Journée mondiale de la recherche et du sauvetage Cospas-Sarsat, ainsi que d'encourager la participation des États membres de l'Organisation.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- prendre note des informations présentées dans la présente note de travail ;
- charger le Secrétaire général de se coordonner avec le secrétariat de Cospas-Sarsat pour faire en sorte que l'OACI s'associe à la célébration annuelle de la Journée mondiale de la recherche et du sauvetage Cospas-Sarsat et que les bureaux régionaux de l'OACI diffusent des informations, des affiches et d'autres documents auprès des États membres afin de marquer la célébration annuelle de cette journée ;
- encourager les États à s'associer à la célébration de la Journée mondiale de la recherche et du sauvetage Cospas-Sarsat en menant des activités pour faire mieux connaître le Programme Cospas-Sarsat et le système mondial SAR.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Chaque vol est sûr et sécurisé</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront entreprises dans le cadre du budget ordinaire de l'OACI.
<i>Références :</i>	Annexe 12 — <i>Recherches et sauvetage</i>

1. INTRODUCTION

1.1 Le Programme international Cospas-Sarsat est une organisation intergouvernementale créée officiellement en vertu d'un traité en 1988. Sa mission consiste notamment à assister l'OACI dans ses responsabilités en matière de recherches et de sauvetage (SAR), particulièrement en exploitant un système satellitaire de détection des signaux de détresse émis par des balises de détresse qui utilisent la fréquence de 406 MHz. Les satellites relaient les signaux vers des stations au sol appelées stations terminales d'utilisateurs locaux (LUT), qui traitent les données, déterminent l'emplacement de la balise et transmettent les informations de l'alerte au centre de contrôle de mission (CCM) concerné, lequel distribue les données d'alerte aux centres de coordination de sauvetage (RCC) concernés ou à d'autres autorités compétentes en matière de SAR.

1.2 Le Conseil de Cospas-Sarsat a accepté la proposition faite par le Royaume d'Arabie saoudite de proclamer le 10 septembre Journée mondiale de la recherche et du sauvetage Cospas-Sarsat, l'objectif étant de saluer le dévouement des professionnels des services SAR qui travaillent dans les CCM, notamment les opérateurs des CCM.

1.3 Le 10 septembre est l'anniversaire du premier sauvetage réalisé grâce au système Cospas-Sarsat, qui a eu lieu en 1982 et a confirmé, aux yeux de la communauté mondiale, que le système fonctionnait bien et permettait de sauver des vies. Il s'agit de rendre hommage à l'action humanitaire menée par les professionnels des services SAR et les opérateurs des CCM, qui jouent un rôle déterminant dans le sauvetage de vies humaines à l'échelle mondiale. La Journée devrait être célébrée à partir de 2025, y compris chaque année dans chacun des CCM avec la participation des parties prenantes et des partenaires de l'aviation.

2. ANALYSE

2.1 L'Annexe 12 — *Recherches et sauvetage* comporte des dispositions sur le système Cospas-Sarsat. Elle énonce les responsabilités des États concernant la mise en place et le maintien des services SAR, y compris en ce qui concerne l'utilisation du système Cospas-Sarsat pour les alertes de détresse et la localisation. Les États ont la responsabilité de mettre en place et de maintenir des services SAR efficaces, y compris les infrastructures et les procédures nécessaires pour utiliser le système Cospas-Sarsat de façon à répondre rapidement aux situations de détresse.

2.2 L'Annexe 12 charge les États de désigner un point de contact SAR (SPOC), qui s'occupe de recevoir les messages d'alerte du système Cospas-Sarsat. Ce système utilise des satellites pour détecter les signaux de détresse émis par les balises de détresse [tels que les émetteurs de localisation d'urgence (ELT), les radiobalises de localisation des sinistres (RLS) et les balises personnelles de localisation (PLB)] et communique ces informations aux stations au sol, qui les transmettent aux autorités compétentes en matière de SAR.

2.3 Adopté par le Conseil le 18 mars 2024, l'Amendement 19 de l'Annexe 12 est entré en vigueur le 22 juillet 2024 et deviendra applicable le 26 novembre 2026 ; il impose aux États de désigner un point de contact SAR disponible 24 heures sur 24 pour la réception et l'accusé de réception des données d'alerte Cospas-Sarsat.

2.4 On comprend que les opérations et les activités SAR font intervenir de multiples professionnels qui possèdent différentes connaissances et compétences, afin d'assurer un service SAR efficace. Par conséquent, la Journée mondiale de la recherche et du sauvetage Cospas-Sarsat est l'occasion de rendre hommage à l'action humanitaire du personnel SAR. Un hommage particulier est rendu aux

opérateurs spécialisés des CCM et des RCC, dont le travail essentiel contribue à sauver des vies pendant les opérations SAR.

2.5 Cospas-Sarsat encourage la participation active de tous les États et de leurs réseaux SAR respectifs à la célébration de la Journée. À l'instar de la Journée internationale du contrôleur aérien, la manifestation pourrait comporter des séminaires, des discussions et des activités sociales à organiser au sein des CCM et des RCC ainsi qu'avec d'autres parties prenantes des opérations SAR. La Journée internationale du contrôleur aérien est largement célébrée par les parties prenantes de l'aviation en l'honneur du rôle indispensable joué par les contrôleurs de la circulation aérienne.

2.6 La manifestation vise également à sensibiliser le public aux services essentiels qu'assure le Programme international Cospas-Sarsat pour sauver des vies et appuyer les opérations SAR.

2.7 Compte tenu du rôle indispensable que joue le système Cospas-Sarsat dans les opérations SAR de l'aviation civile internationale, conformément au mandat qui lui est confié en vertu de l'Annexe 12, il serait à la fois opportun et utile que l'OACI s'associe officiellement à la célébration annuelle de la Journée mondiale de la recherche et du sauvetage Cospas-Sarsat. Elle soulignerait ainsi son attachement à ses objectifs stratégiques relatifs à la sécurité et rendrait hommage au travail essentiel qu'accomplissent les professionnels des opérations SAR dans le monde entier pour sauver des vies.

2.8 La participation de l'OACI à cette manifestation permettrait de diffuser plus largement le message de la Journée, de façon à faire mieux connaître au public et aux gouvernements les services de sauvetage assurés par le Programme Cospas-Sarsat. En donnant formellement une instruction en ce sens au Secrétaire général, l'Assemblée doterait l'Organisation du mandat nécessaire pour y participer activement.

2.9 Un effort de collaboration est nécessaire pour que la Journée mondiale de la recherche et du sauvetage Cospas-Sarsat soit effectivement et largement célébrée. Il conviendrait d'encourager les États à organiser des activités nationales à l'occasion de cette journée. Il peut s'agir de campagnes de sensibilisation, d'interventions pédagogiques dans les écoles et les clubs aéronautiques, et de cérémonies officielles en l'honneur du personnel SAR local. Ces initiatives viendraient compléter celles de l'OACI et permettraient de renforcer le cadre mondial des opérations SAR.

3. CONCLUSION

3.1 Le Conseil de Cospas-Sarsat a accepté la proposition faite par le Royaume d'Arabie Saoudite de proclamer le 10 septembre Journée mondiale de la recherche et du sauvetage Cospas-Sarsat. Il s'agit d'une occasion précieuse de saluer le dévouement dont font preuve les professionnels des services SAR et les opérateurs des CCM pour sauver des vies, ainsi que les bons résultats du système mondial d'alertes de détresse assisté par satellite.

3.2 À l'évidence, les services de SAR font intervenir toute une série d'entités et d'autorités, depuis la détection des signaux de détresse jusqu'à l'achèvement des activités de sauvetage. L'Annexe 12 définit les normes et les pratiques recommandées concernant les services SAR assurés par les États contractants. Elle établit le cadre applicable à la mise en place et à l'exploitation des services SAR, y compris en ce qui concerne l'utilisation des données d'alerte du système Cospas-Sarsat.

3.3 La participation de l'OACI s'inscrit logiquement dans le prolongement de ses responsabilités au titre de l'Annexe 12. En s'associant à la célébration de cette journée, l'Organisation pourrait améliorer la visibilité des services SAR, promouvoir l'application des meilleures pratiques et rendre hommage au personnel SAR, dont les efforts sauvent des vies.

3.4 C'est pourquoi l'Assemblée est invitée à soutenir cette initiative en chargeant le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que l'OACI s'associe à la célébration annuelle de la Journée mondiale de la recherche et du sauvetage Cospas-Sarsat et pour encourager les États membres à y participer largement.

— FIN —